



COMITÉ DES CITOYENS
DU VIEUX-QUÉBEC

Mémoire présenté à la Ville de Québec

quant au

**Programme particulier d'urbanisme
de la colline parlementaire**

Juin 2009

Comité des Citoyens du Vieux-Québec

C.P. 600, Succursale Haute-Ville, Québec, Québec, G1R 4S2

www.ccvq.org

Introduction

*Québec, ma ville
T'es mon amour,
T'es tellement toi
Que t'en est belle!*

*Québec pour moi
Tu seras toujours
À travers le temps
La plus belle fleur du Saint-Laurent!*

Martin Deschamps – *La plus belle fleur du Saint-Laurent*
Paroles : Marcel Lefebvre
Musique : Paul Baillargeon

Le secteur de la Colline parlementaire sert d'écrin mettant en valeur le site historique national que constitue l'ensemble formé par l'Hôtel du Parlement, l'Édifice Pamphile-Le May et l'Édifice Honoré-Mercier. La Grande-Allée est une artère à forte valeur symbolique et les Plaines d'Abraham sont au cœur de la destinée de la nation québécoise. Les différentes fonctions urbaines sont toutes en grande intensité sur l'ensemble du secteur. Avec le Vieux-Québec, la Colline parlementaire est le quartier contribuant le plus à la notoriété internationale de la Capitale.

Le CCVQ ne peut voir aux intérêts du Vieux-Québec sans s'intéresser au sort des quartiers qui lui sont limitrophes. C'est avec conviction qu'il soumet ce mémoire.

Commentaires généraux

Dans les textes soumis au Forum de discussion sur le programme particulier d'urbanisme (PPU) de la Colline parlementaire, la Ville de Québec rappelle la richesse de ce secteur et des composantes de son territoire. Elle rappelle que le site a souvent fait l'objet d'études et de recommandations au cours des cinquante dernières années. Certaines propositions ont été mises en œuvre, d'autres ont été abandonnées au gré des élus, aucune n'a été réalisée totalement. Si bien qu'on se retrouve avec des morceaux de chacune d'elles. On y trouve donc des trous béants, résultats de démolition massive, aujourd'hui utilisés à des fins de stationnement, des édifices en hauteur, des édifices patrimoniaux isolés de leur milieu d'origine, des scènes de spectacles, des commerces installés dans des édifices initialement dédiés à des fins résidentielles, etc.

Le CCVQ (Comité des citoyens du Vieux-Québec) constate que la plupart, sinon toutes ces études et les décisions qui en découlaient, se sont faites et ont été prises sans que les citoyens n'aient été consultés. De plus, la mise en œuvre de certaines d'entre elles s'est souvent accomplie malgré eux et parfois même contre leur volonté. **Du rattrapage est donc à faire au chapitre de la transparence et de l'adhésion des citoyens aux valeurs qui seront privilégiées dans ce secteur.**

Le CCVQ rappelle également que des consultations publiques ont eu lieu quant à certaines parties de ce territoire et pour certains projets structurants. Ainsi, la Commission de la Capitale nationale a déjà déposé des propositions d'aménagement qui elles aussi ont fait l'objet de discussions avec les citoyens, souvent de manière informelle, parfois lors de consultations publiques. De même, l'agrandissement de Place Québec a déjà fait l'objet de discussions qui ont mené à l'adoption de critères auxquels les citoyens ont adhéré et qui demeurent pertinents. **Le CCVQ demande que la Ville tienne compte des résultats de ces discussions et s'en serve comme intrants pour l'élaboration du PPU.**

La valeur du site crée aussi des pressions au développement tant de la part de promoteurs, avides de bénéficier de cette vitrine prestigieuse, que des organisateurs de spectacles. **Le CCVQ constate que le PPU semble d'abord répondre à ces pressions plutôt qu'aux demandes depuis longtemps formulées par les citoyens.** Ces pressions transparaissent dans les textes soumis au Forum de discussions, dans la présentation qui en a été faite, dans les thématiques abordées et dans les questions posées. Cette approche laisse songeur puisqu'elle semble mettre davantage l'accent sur le potentiel d'animation des espaces publics du secteur, sur son potentiel de développement à des fins touristiques et commerciales que sur une requalification de ce territoire. Le CCVQ considère

qu'aucune des fonctions urbaines ne doit être privilégiée a priori. Il rappelle qu'une ville n'est rien sans ses résidents et que c'est d'abord sur leur implication qu'elle doit tabler.

Le CCVQ ne s'oppose pas à la densification du secteur de la Colline parlementaire, en autant qu'elle se fasse à l'échelle humaine qui est une caractéristique fondamentale de la Ville de Québec. **Cette densification doit lui être propre et refléter son âme plutôt que chercher à copier ce qui se fait ailleurs.** Elle doit se faire de manière fine, respectueuse du bâti existant et du patrimoine qui en parsème les rues. À cette fin, tout projet d'envergure, quel qu'il soit, devrait être assujéti à des normes rigoureuses. Quant aux projets publics, ils devraient être soumis à des concours d'architecture.

Le CCVQ note enfin que le Forum n'a pas permis d'aborder directement la question de la mobilité des personnes, cette problématique étant absente des composantes proposées. Le CCVQ a du mal à comprendre comment la Ville de Québec conciliera son intention de densifier le secteur de la Colline parlementaire et ses choix en matière de transport en commun. **Il considère qu'une densification, si humaine soit-elle, ne peut se faire sans qu'un système de transport en commun efficace ne vienne l'appuyer.** Le CCVQ doute que le système actuel, fondé uniquement sur l'utilisation de l'autobus, puisse desservir adéquatement un secteur plus dense. Déjà, les métrobus jouent difficilement leur rôle, notamment à l'heure de pointe. Bien que l'utilisation du transport en commun ait crû dernièrement, sa part dans la répartition des modes de déplacements n'atteint pas 10 %, la part de l'automobile étant de 72 %. Le CCVQ croit que la Ville de Québec pourrait innover en étant la première ville québécoise à se doter d'un système de tramway, un des rares systèmes qui peut à la fois allier confort, ponctualité, sécurité et rapidité, qualités recherchées par les utilisateurs. Le CCVQ croit également que toute amélioration en matière de transport en commun est illusoire si elle n'est pas accompagnée de mesures contraignantes à l'égard de l'utilisation de l'automobile. Le CCVQ a déjà déposé un mémoire à cet égard en février 2004¹.

Le territoire d'application

Le territoire assujéti au PPU déborde de ses limites naturelles pour toucher les quartiers limitrophes. Cet élargissement réjouit le CCVQ, car cela permettra de retisser les liens urbains avec ceux-ci et nous rassure sur la prise en compte des

¹ <http://www.ccvq.org/discours/memoires/20040220-transport-en-commun.pdf>

orientations et objectifs d'aménagement issus des plans directeurs de ces quartiers.

Les composantes du PPU

La Ville de Québec annonce que le PPU intégrera plusieurs composantes avec lesquelles le CCVQ est d'accord. Toutefois, il demande qu'y soit ajoutée la composante mobilité urbaine, notamment le transport en commun.

L'aménagement des grands espaces publics et des rues

La Ville de Québec souhaite aménager les espaces publics et certaines rues en fonction des grandes activités qui s'y déroulent, sans jamais remettre celles-ci en question. Le CCVQ croit qu'il aurait été opportun de revoir la propension municipale à vouloir concentrer sur un territoire aussi restreint le plus grand nombre d'événements possibles. Il considère que seuls les événements d'envergure nationale, notamment la Fête nationale, le Festival d'été et le Carnaval de Québec, devraient profiter des grands espaces publics que sont les Plaines d'Abraham, la Place George V et la Place de l'Assemblée nationale. Le CCVQ croit que si la Ville est sérieuse dans ses intentions de ramener des résidents dans ce secteur, elle doit leur laisser une certaine tranquillité, en dehors de ces grands événements.

Le CCVQ croit également que les aménagements proposés tant pour les grands espaces que pour les rues doivent tenir compte des citoyens qui y vivent et y travaillent, autant sinon plus que des festivaliers ou des touristes de passage. Ces aménagements doivent aussi tenir compte de l'hiver québécois et doivent pouvoir se vivre en toutes saisons.

Quant au traitement de la rue Saint-Amable, le CCVQ rappelle qu'elle longe des édifices résidentiels importants. Il se questionne donc sur la proposition du PPU d'en faire « un parcours clé pour la mise en réseau des lieux de diffusion permanents et éphémères ». L'utilisation de cette rue doit être respectueuse des fonctions qui la bordent.

Le site du Parc des Champs-de-Bataille, le Manège militaire et la place George V

Le CCVQ est d'accord pour que le site du Parc des Champs-de-Bataille demeure le lieu de diffusion privilégié pour les événements extérieurs de grande envergure. Il est en faveur de l'installation d'une scène à l'arrière du Manège

militaire si cet emplacement s'avérait de moindre impact au niveau du bruit, celui-ci étant projeté vers le fleuve plutôt que vers le milieu habité. Cette dernière hypothèse devrait toutefois être confirmée. Quant à savoir si cette scène devrait être permanente, le CCVQ a des doutes. Il craint qu'à partir du moment où cette scène sera permanente, on cherche par tous les moyens à la rentabiliser et à y tenir des événements et des spectacles à longueur d'année.

Le CCVQ souhaite que le Manège militaire soit reconstruit à l'identique quant à son aspect extérieur. Il souhaite également que la vocation du Manège devienne plus ouverte aux besoins variés (événements festifs intérieurs, congrès, rencontres et loisirs communautaires, etc.) de la région de Québec et ne soit pas réservée aux seules fins militaires.

Relativement à l'aménagement de la Place George V, le CCVQ souhaite qu'elle demeure libre de toute construction et qu'on y privilégie la verdure, sans toutefois s'opposer à une minéralisation minimale du site. Cette place sert à mettre en valeur le Manège militaire et est à l'échelle des bâtiments qui l'entourent, sur trois façades. Il ne s'oppose toutefois pas à ce qu'un stationnement souterrain y soit construit, à condition que cela ne serve qu'aux autocars touristiques ou aux résidants du secteur, un espace de stationnement ouvert à tous allant à l'encontre d'une approche favorisant le transport en commun. Les voies d'accès et de sortie d'un tel stationnement ne pas être apparentes de la Grande-Allée.

Les lieux de diffusion et de rassemblement comme solution au recyclage ou à la reconversion des bâtiments institutionnels

Le CCVQ est d'avis que les bâtiments institutionnels appartiennent à la collectivité qui en a payé la construction et l'entretien par ses impôts, ses aumônes ou par les exemptions de taxes dont ils ont bénéficié au fil des ans. Le recyclage à des fins résidentielles devrait donc être la première option. À défaut d'un tel recyclage, toute reconversion devrait prévoir l'inclusion d'une proportion intéressante d'espaces communautaires et de loisirs ouverts aux résidants du secteur et à la population québécoise en général.

Le CCVQ demande que tout projet de cette nature, par le caractère structurant qu'il aura, soit soumis à un concours d'architecture et qu'une des conditions de ces concours soit toujours d'examiner d'abord le maintien des bâtiments existants et des espaces et des structures qui les caractérisent.

La prolongation vers l'ouest des fonctions existantes sur Grande-Allée

Le CCVQ considère que l'implantation de bars, de restaurants, d'hôtels et de discothèques dans ce qui était autrefois des résidences cossues a été une erreur. Vouloir étendre ces fonctions au-delà du Concorde perpétuerait cette erreur. La Grande Allée est vide de résidents et ne sert que de décors aux commerces qui l'agitent. Le CCVQ croit plutôt que la Ville doit plutôt améliorer et renforcer ce qui existe déjà et rester ouverte aux projets riches et structurants qui pourraient se présenter et qui devraient alors être analysés par le biais du plan d'aménagement d'ensemble.

La vision de développement des fonctions le long des artères

Le long des artères principales que sont Grande-Allée, René-Lévesque et Honoré-Mercier, le CCVQ considère que la Ville doit y réserver les fonctions les plus structurantes propres au centre-ville de la Capitale nationale, notamment les fonctions publiques (provinciale et fédérale) et les fonctions de prestige (sièges sociaux). Les autres artères et rues de moindre envergure devraient être réservées aux fonctions les plus compatibles avec le milieu existant, en y privilégiant une certaine forme de mixité.

En front de toutes ces artères, la marge de recul des bâtiments à venir devra respecter l'alignement qui prédomine déjà.

Par ailleurs, le CCVQ rappelle que les consultations publiques relatives au réaménagement de René-Lévesque et de l'autoroute Dufferin-Montmorency ont mené à des recommandations encore pertinentes². À cet égard, le PPU est muet quant à la possibilité déjà évoquée d'intégrer des œuvres d'art, tant au rond-point qu'à l'extrémité nord d'Honoré-Mercier. Ce dernier emplacement méritera un traitement particulier, compte tenu du projet Le Diamant, en cours d'études.

La fonction résidentielle

Le CCVQ estime que la fonction résidentielle devrait être privilégiée et renforcée dans les secteurs où elle existe déjà, de manière à atteindre le seuil minimal de résidents propre à attirer et à soutenir les commerces et les services de proximité.

² http://www.ccvq.org/vieuxsite/Memoire/mem_dufferin.htm

La notion d'habitation protégée qui caractérise le Vieux-Québec devrait, si ce n'est pas déjà le cas, être mise en place dans le secteur.

Les sites potentiels de construction et de requalification

L'îlot de la maison des Communications

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot de la résidence Sainte-Geneviève

Le CCVQ considère que la fonction résidentielle devrait y être consolidée et que la fonction commerce de services de proximité y soit possible.

L'îlot du couvent des Franciscaines

Le CCVQ considère que la fonction résidentielle devrait y être consolidée et que la fonction commerce de services de proximité y soit possible. Tout projet souhaitant s'y installer devra respecter les bâtiments existants et leur gabarit.

L'îlot de l'édifice Château Saint-Louis

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot de l'édifice Le Montmorency

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot de l'ancien hôpital Jeffery-Hale

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot de l'édifice de la Haute-Ville

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU. La fonction résidentielle devrait y être privilégiée. De plus, la rue de desserte en face de cet édifice devrait être éliminée et recouverte d'un basilaire, de sorte que l'entrée principale soit au même niveau que René-Lévesque et que le basilaire soit dans l'alignement des autres bâtiments du côté nord de cette artère.

L'îlot Saint-Joachim

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU. Les fonctions qui y seraient permises devraient être compatibles avec le caractère d'Honoré-Mercier.

L'îlot D'Aiguillon

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot Saint-Vincent-de-Paul

Le CCVQ est en partie d'accord avec les propositions du PPU. Il souhaite que la Ville réexamine et remette en question la présence d'un hôtel à cet endroit stratégique de la trame urbaine. La possibilité que les terrains situés au bas de la falaise, sous et près des bretelles d'autoroute, puissent éventuellement être développés devrait inciter la Ville à privilégier pour cet îlot un projet structurant qui, par sa nature exceptionnelle, pourrait faire le pont entre la Haute et la Basse-Ville.

L'îlot du Monastère des Dominicains

Le CCVQ déplore que le concours qui a été lancé pour ce site ait, a priori, accepté que le bâtiment existant soit démoli. Un tel concours aurait pu avoir pour critère premier le recyclage du bâtiment existant. On s'est peut-être ainsi privé d'une solution géniale...

L'îlot du Grand Théâtre

Le CCVQ est en partie d'accord avec les propositions du PPU. Il s'oppose toutefois à l'éventualité selon laquelle la cour intérieure du Conservatoire soit fermée et construite sur sa périphérie. Cet édifice prestigieux, hérité du centenaire de la Confédération, a besoin des dégagements existants pour qu'il soit mis en valeur, au moins sur ses trois façades principales.

Les îlots de Lorne

Le PPU ne donne aucun détail sur les intentions de la Ville à ce sujet. Le CCVQ considère que ces têtes d'îlots devraient avoir un traitement architectural compatible avec leur proximité à René-Lévesque et conserver une vocation résidentielle, en lien avec le quartier Saint-Jean-Baptiste.

L'îlot des Sœurs de la Charité

Le PPU ne donne aucun détail sur les intentions de la Ville à ce sujet. Le CCVQ croit que si ce stationnement devait être construit, le bâtiment à venir devrait respecter l'architecture des bâtiments patrimoniaux existants qui le jouxtent et avoir des fonctions compatibles avec celles déjà présentes et celles à venir, dans le cadre du projet Le Diamant.

L'îlot Saint-Amable

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU.

L'îlot de l'édifice Place Québec

Le CCVQ est d'accord avec les propositions du PPU. Il rappelle toutefois que des consultations ont déjà été menées à ce sujet et que des critères ont été adoptés. Le CCVQ demande que le résultat de ces consultations soit pris en compte.

L'îlot Dauphine

Le CCVQ est en partie d'accord avec les propositions du PPU. Il rappelle que, sans y être totalement contraire, le PPU ne tient pas compte des projets de la Commission de la capitale nationale, relativement à la coulée verte qui pourrait joindre la Place D'Youville et les Glacis. Une harmonisation des projets apparaît nécessaire, de sorte que le lien piétonnier soit renforcé et aménagé entre ces sites.

Le Parc de la Francophonie

Le CCVQ est en partie d'accord avec les propositions du PPU. Outre l'utilisation de ce parc par le Festival d'été, le CCVQ ne souhaite pas que ce parc soit surexploité à des fins festives. La densification souhaitée de la Colline parlementaire doit pouvoir bénéficier de ce parc de détente.

Paramètres à privilégier lors de la réalisation de projets d'envergure

Le PPU, dans la fiche 9, propose plusieurs pistes d'action générales avec lesquelles le CCVQ est globalement en accord. Les projets d'envergure doivent contribuer à régler les problèmes existants, non à les amplifier. Ils doivent non seulement respecter l'espace collectif, mais aussi concourir à sa mise en valeur.

Sans s'opposer à la densification de la Colline parlementaire, le CCVQ souhaite que la hauteur des bâtiments à venir tienne compte de leur environnement immédiat, la hauteur de l'édifice Marie-Guyart ne devant en aucune manière être la référence à atteindre. Le CCVQ privilégie une approche chirurgicale des hauteurs, les bâtiments massifs devant être évités.

Chaque projet devra tenir compte des paramètres énoncés au PPU, notamment de l'impact de sa présence sur les vents dominants et les tourbillons qu'il pourrait provoquer ou accentuer, problématique que le PPU n'aborde pas.

Recyclage ou reconversion des bâtiments à valeur patrimoniale

Par les chartes d'Athènes et de Venise³, le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) est venu poser des balises dont la Ville de Québec devrait s'inspirer, ne serait-ce que parce qu'elle est une ville du patrimoine mondial.

La conservation des bâtiments patrimoniaux est toujours favorisée par l'usage qu'on y fait, usage qui doit être utile à la société. Tout usage qui conduirait à modifier sensiblement le bâtiment devrait être proscrit. L'exemple de Grande-Allée est éloquent à cet égard.

De même, tout bâtiment tire une partie de sa valeur patrimoniale du cadre urbain dans lequel il s'inscrit. Ainsi, toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs devront être évités. De plus, tout ajout ou modification architecturale devra respecter toutes les parties intéressantes du bâtiment à valeur patrimonial, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

Conclusion

Le CCVQ rappelle que l'ICOMOS a adopté, le 4 octobre 2008, la déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu⁴.

Il conviendrait de la respecter, tout simplement.

³ <http://www.icomos.org/docs/venise.html> et http://www.icomos.org/docs/athens_f.html

⁴

http://www.international.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf